

Protégez ce qui
est important
pour vous



Préparez-vous pour affronter les aléas de la vie

Vous avez des plans pour votre avenir, mais que faire si la vie ne suit pas ce qui est prévu? Parez à l'imprévu avec l'assurance vie, l'assurance maladies graves et l'assurance accident Liberté de choisir^{MC} afin de vous protéger, vous et les personnes qui vous sont chères.

Taux abordables

Comme vous participez à un régime de garanties collectives, vous payerez généralement des taux moins élevés que ceux de produits souscrits à titre individuel offrant une protection semblable.

Vous conservez votre protection même si vous quittez votre régime collectif

Si vous changez d'emploi, vous pouvez conserver cette protection selon un taux de groupe.



Quelque 40 % des Canadiens affirment que leur famille éprouverait des difficultés financières dans les six mois suivant le décès inattendu du principal soutien de la famille¹.





Assurance vie Liberté de choisir

L'assurance vie offre une protection pouvant atteindre 1 000 000 \$ destinée à prendre soin de vos proches. Elle prévoit un versement unique remis à votre décès qui peut servir à :

- Couvrir les frais de subsistance quotidiens
- Rembourser des dettes
- Constituer un fonds d'études

Elle peut également s'avérer utile si une personne couverte par l'assurance reçoit un diagnostic de maladie en phase terminale. En effet, elle pourrait avoir le droit de toucher une partie du capital assuré.



Assurance maladies graves Liberté de choisir

Si vous recevez un diagnostic de l'une des maladies ou affections couvertes, l'assurance maladies graves vous procure un versement unique que vous pouvez utiliser comme bon vous semble. Elle peut aider à payer des dépenses comme des factures, des soins aux enfants ou des soins infirmiers privés, des travaux de transformation de votre domicile pour le rendre plus accessible ou même un traitement reçu à l'extérieur du Canada.

Maladies et affections couvertes au titre de l'assurance maladies graves :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • Maladie d'Alzheimer | • VIH contracté au travail |
| • Perte d'autonomie | • Pontage aortocoronarien |
| • Chirurgie aortique | • Maladie de Parkinson |
| • Perte de membres | • Surdit  |
| • An mie aplasique | • Paralysie |
| • Perte de la parole | • Crise cardiaque |
| • M ningite bact rienne | • Insuffisance r nale |
| • Greffe d'un organe principal | • Remplacement de valvules du c ur |
| • Tumeur c r brale b nigne | • Br lures graves |
| • Maladie du motoneurone | • Cancer constituant un danger de mort |
| • C cit  | • Accident vasculaire c r bral |
| • Scl rose en plaques | |
| • Coma | |

Qui est admissible à quels produits?

Le participant de régime et son conjoint doivent être âgés de moins de 65 ans pour être admissibles à la protection.

	Assurance vie	Assurance maladies graves
Qui est admissible?	Participant, conjoint et enfants*	Participant et conjoint
Âge où la protection prend fin	85 ans	65 ans

* La protection entre en vigueur 15 jours après la naissance. ** Conjoint, personnes à charge ou les deux

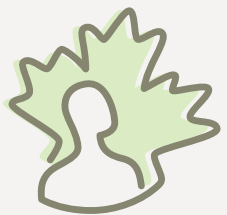
Quels montants de protection peuvent-ils obtenir?

	Assurance vie	Maladies graves
Minimums et maximums		
Participant	De 25 000 \$ à 1 000 000 \$	De 25 000 \$ à 250 000 \$
Conjoint	De 25 000 \$ à 1 000 000 \$	De 25 000 \$ à 250 000 \$
Enfants	De 5 000 \$ à 15 000 \$	s. o.
Tranches Protection du participant et du conjoint seulement	25 000 \$	25 000 \$
Maximum sans preuve d'assurabilité Participant seulement	150 000 \$ pendant la période d'admissibilité de 31 jours et 25 000 \$ par la suite	25 000 \$



Options de paiement souples

Vous pouvez payer par carte de crédit ou par débit préautorisé prélevé sur votre compte bancaire.



Pour démarrer, rien de plus simple

Ouvrez tout simplement une session dans votre compte à macanadavieautravail.com, puis sélectionnez **Des options pour vous** pour en savoir plus et présenter une demande de protection en ligne.

Si vous souhaitez poser des questions ou obtenir de l'aide, vous pouvez envoyer un courriel à assurance.liberte@canadavie.com ou appeler au 1 833 725-0257, du lundi au vendredi entre 8 h et 18 h HE.

¹ Source : « Nearly One Third of Canadian Adults Report Living With a Life Insurance Coverage Gap », Limra, 11 juillet 2024 (disponible en anglais seulement).